

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 62 (1936)
Heft: 25

Nachruf: Mayor, Benjamin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de Génissiat.

Monsieur le Rédacteur,

Le « Bulletin technique de la Suisse romande » a inséré dans son numéro du 24 octobre 1936, un entrefilet signé de l'anonyme *Ajax*, sous le titre « Enfin Génissiat », relevant l'importance de la liaison fluviale dès la Méditerranée au lac Léman.

En l'espèce, cet entrefilet confirme notre point de vue, qui est d'attirer l'attention des Autorités en Suisse et en France sur l'importance du problème que le Groupe franco-suisse d'études économiques fluviales du bassin du Léman et du Haut-Rhône étudie sans parti pris et en dehors de toute contingence régionale technique ou de nature politique. C'est pour cette raison que jusqu'à présent son Comité central n'en a pas encore saisi le « Bulletin technique de la Suisse romande », organe technique, mais également de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

D'autre part, cet entrefilet mentionnant « Un certain groupe, etc... déplorant son peu de consistance, prétendant que celui-ci présente chez les voisins avec force détails oiseux, des doléances sur l'économie suisse, etc... » est absolument contraire à la réalité des faits et doit être rectifié.

Il est en outre bien malheureux de constater que les groupements, villes et Chambres de commerce représentant de nombreux membres, qui se sont fait inscrire en tant que membres collectifs du groupe franco-suisse, soient traités avec une pareille désinvolture et sommes persuadés que telle n'était pas l'intention d'un journal aussi impartial que le « Bulletin technique de la Suisse romande » qui ne voudrait blesser en aucune façon¹ les autorités de villes, comme par exemple Morges, Vevey et Nyon, et des sections de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, des Chambres de commerce telles, en ce qui concerne Lausanne, la Chambre de commerce française, sans parler de MM. les Maires, Autorités, Chambres de commerce, et villes s'intéressant à notre groupement en France.

Il est à remarquer également que le correspondant anonyme de votre journal devrait avoir le courage de se dévoiler, car on pourrait en inférer que cet entrefilet a été envoyé par de tierces personnes.

Nous ne manquerons pas prochainement de vous donner tous les renseignements nécessaires, et connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale à laquelle assistaient, entre autres, des délégués du Service fédéral des Eaux et du Département des Travaux publics du Canton de Genève. Egalement des échanges de vues intervenus avec les organes directeurs de la Compagnie Nationale du Rhône et les collectivités nationales qui ont modifié leurs statuts en ce qui nous concerne et, d'autre part, de l'appui entier qui nous a été ménagé dans la République helvétique par le Comité central de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin et du Syndicat, appui qui ne nous aurait pas été donné si ces instances n'avaient pas jugé notre action utile et conforme aux intérêts supérieurs, également de notre pays. Nous renvoyons vos lecteurs qui désireraient se documenter à ce sujet aux numéros de la revue « Des canaux, des bateaux », qui donne de nombreux détails sur notre activité.

Le Groupe franco-suisse se borne, pour aujourd'hui, à vous faire parvenir la liste des membres de son Comité international (Comité central) et le texte de la résolution² qui a motivé l'article en question, résolution que nous vous demandons de bien vouloir insérer dans votre estimable journal. Nous mentionnons en outre que la résolution annexée à la présente lettre a été rédigée par notre Bureau et par M. le maire de Gex, MM. l'avocat Guinand, vice-président des Rhodaniens, Charles Borel, ingénieur-conseil, membre du Comité central pour l'Association suisse du Rhône au Rhin et du Syndicat d'étude. Ce sont tous, ceci contrairement à l'affirmation faite par votre correspondant anonyme, des personnalités absolument compétentes et au courant, depuis des années, des questions que nous étudions.

Le Groupe franco-suisse d'études économiques fluviales du bassin du Léman et du Haut-Rhône considère par la présente comme close toute discussion avec un anonyme.

¹ C'est bien évident. *Réd.*

² Voir ci-après. *Réd.*

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de nos sentiments de haute considération,

le Président central : le Secrétaire central :
J.-H. VERREY-DE SINNER, A. MORAX, avocat.
architecte. D^r en droit.

Le Groupe franco-suisse d'études économiques fluviales du bassin du Léman et du Haut-Rhône, réuni le 10 octobre 1936, à la mairie de Bellegarde, après avoir ouï les différents rapports présentés à cette assemblée constate :

1. Que les grands travaux d'utilité publique actuellement envisagés en France pour l'aménagement intégral du Rhône au triple point de vue navigation, équipement électrique, irrigation et, en Suisse, pour assurer la liaison fluviale du Rhône au Rhin dès le lac Léman à Bâle, sont de nature à provoquer, dans une large mesure, une diminution du chômage et à donner du travail à de nombreuses industries.

2. Que la liaison fluviale dès la Méditerranée au Rhin, en passant par le lac Léman, une fois terminée, provoquera un regain d'activité du commerce et de l'industrie dans les régions intéressées et un abaissement du coût de la vie.

3. Que les crédits affectés pour ces travaux d'utilité publique sont donc productifs et, ainsi que l'ont prouvé les aménagements fluviaux exécutés par ailleurs, ils favorisent l'activité économique des régions intéressées et provoquent une augmentation des trafics ferroviaires et des liaisons automobiles voisines.

4. Exprime le vœu de voir les autorités compétentes et les groupements intéressés s'occuper activement de ces questions si importantes pour l'économie générale des deux pays et les remercie pour ce qui a déjà été fait à cet égard.

5. Demande que les pourparlers en cours entre les deux gouvernements, relatifs à la régularisation du niveau du lac Léman soient, en tenant compte de l'importance primordiale de la navigation fluviale, ceci conformément aux intérêts supérieurs et aux vœux des populations du bassin du Haut-Rhône, menés à chef dans le plus bref délai possible. — Qu'en conséquence, la Commission franco-suisse reprenne sans tarder son activité.

NÉCROLOGIE

Benjamin Mayor.
(1866-1936.)

La nouvelle du récent décès de M. Benjamin Mayor, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, a douloureusement frappé tous ses anciens élèves et tous ceux qui, il y a deux ans à peine, s'associaient aux témoignages de reconnaissance et d'admiration qui lui étaient adressés à l'occasion de sa retraite. On retraçait alors les étapes de sa longue carrière, d'une si belle unité, entièrement consacrée à l'enseignement et à la recherche. M. Maurice Paschoud donnait ici-même (« Bulletin » du 2 mars 1935), une analyse magistrale des travaux de son ancien maître, collègue et ami, révélant ainsi à tous ceux qui admiraient le talent du professeur la figure si mal connue du savant. Il me permettra de rappeler la part qu'il a eue lui-même à ces travaux par l'intérêt qu'il leur portait et l'ardeur qu'il a mise à les faire connaître : c'est à lui que nous devons la publication de l'« Introduction à la statique graphique des systèmes de l'espace », qui a rendu accessible aux praticiens la belle découverte à laquelle le nom de Mayor restera attaché. M. Paschoud est un de ceux qui l'ont le mieux compris ; son influence fut, pour cette nature réservée, si peu portée à se mettre en valeur, le stimulant le plus précieux.

Né le 12 février 1866, à Echallens, dont sa famille est bourgeoise de vieille date, Benjamin Mayor fit ses études à Lausanne. Entré à la « Faculté Technique » d'alors, avec Paul Paccard et le regretté Gustave Wanner, il obtint, en 1887, le diplôme d'ingénieur constructeur. Comme étudiant, il avait fait preuve de qualités si exceptionnelles que cette Faculté tint à se l'attacher. Désigné d'abord comme chef des travaux graphiques, il était nommé, l'année suivante, professeur extra-

ordinaire de statique graphique. Dès lors, sa voie était tracée : l'enseignement supérieur, auquel ses dons le désignaient, et où il devait accomplir une carrière féconde, poursuivie pendant 46 ans, jusqu'à sa dernière maladie. En 1891, il occupait la chaire de mécanique théorique ; en 1902, il était nommé professeur ordinaire de mécanique rationnelle et appliquée, de statique graphique, de mécanique analytique et de physique mathématique. Entre temps, en 1899, il avait passé une année à Paris, et suivi les cours des Hermite, Jordan, Appell, Picard. En 1934, il prenait sa retraite pour raisons de santé, et, la même année, recevait le titre de professeur honoraire, couronnement de sa belle carrière au service du pays. Mais la maladie ne devait plus le quitter. Sortant peu, ne voyant que de rares amis, ses dernières années furent une épreuve que la mort termina, le 17 octobre 1936.

Calmé et soutenue, éloignée de toute agitation et de toute vanité, l'activité de M. Mayor a creusé dans un champ volontairement limité un sillon d'une remarquable profondeur. Son enseignement a exercé une forte influence sur de très nombreuses volées d'étudiants ; il n'est pas un ingénieur ni un professeur de mathématiques instruit par notre Université qui ne lui doive une grande part de sa formation intellectuelle. Ayant eu le privilège de suivre ses cours pendant plusieurs années, je voudrais évoquer ici le souvenir du maître éminent qui, de l'avis unanime de ses étudiants, était la clarté même. Dès le premier jour, on était frappé par cette parole, dépouillée et précise, toujours égale à elle-même, dont on ne tardait pas à subir l'autorité. Pour l'étudiant de première année, aux prises avec une foule de notions et de méthodes nouvelles, le cours de M. Mayor était l'heure de détente, où l'esprit, guidé pas à pas, suivait avec aisance le fil du raisonnement le plus abstrait et, séduit par l'élégante maîtrise de cette pensée, s'élevait aux plus hautes jouissances.

Cette limpidité et cette harmonie qui caractérisaient chacun des exposés du professeur se laissent-elles analyser ? Je voudrais essayer au moins de dégager quelques traits essentiels de sa manière.

Esprit généralisateur, il donnait aux théories et aux méthodes leur portée la plus générale, les illustrant ensuite par des applications simples. Esprit déductif, il mettait à nu l'ossature logique de ses démonstrations en s'interdisant tout détail, tout commentaire propre à détourner l'attention de l'essentiel. Cela donnait à ses leçons ce caractère un peu rigide qui rebutait quelques-uns. Esprit précis, ayant horreur de l'à peu près, il mettait particulièrement en lumière les définitions et les hypothèses à la base de chaque théorie.

Si un tel enseignement, par sa perfection même, exigeait peu d'efforts personnels de la part de l'étudiant, et pouvait lui donner l'illusion d'une science trop facile, il se prêtait admirablement, par contre, à développer chez lui des notions précises, un raisonnement clair et rigoureux. C'était là, pour M. Mayor, si je l'ai bien compris, la fonction essentielle d'un cours de base comme celui de Mécanique rationnelle. Exigeant

de ses élèves des idées parfaitement nettes, impitoyable pour tout ce qui est vague, il a puissamment contribué à maintenir très haut le niveau des études théoriques à l'Ecole d'ingénieurs et à la Faculté des sciences.

A côté des cours classiques de Mécanique rationnelle et analytique, celui de Physique mathématique, plus spécial, n'a atteint qu'un cercle d'auditeurs beaucoup plus restreint.

C'est dommage, car là précisément se manifestait le mieux le talent d'exposition du professeur. On imagine difficilement la somme de travail qu'a dû coûter, à un homme si exigeant vis-à-vis de lui-même, la préparation de cours portant sur des domaines aussi divers que l'électricité, l'optique, l'élasticité, la relativité et les théories connexes (calcul tensoriel, électromagnétisme).

Ses leçons sur la « relativité restreinte », que j'ai eu le privilège de suivre, le montraient sous un aspect nouveau, celui du physicien, analysant et interprétant les délicates expériences de Michelson. Consacrant plus de la moitié de ce cours à l'étude des transformations de Lorentz, il en discutait l'établissement puis en faisait l'application à un petit nombre de problèmes simples, qu'il traitait à fond. Ces leçons projetaient une vive clarté sur les éléments d'une théorie qui est si souvent l'objet d'exposés vagues et de fausses interprétations.

Après avoir rappelé le souvenir de l'Intellectuel, on voudrait évoquer l'homme, mais cette haute figure restera pour toujours voilée, sauf à quelques intimes. Ceux-là seuls pourraient parler des belles qualités de cœur que recouvrait cette froideur un peu distante qui caractérisait son abord : sa grande modestie, sa volonté d'effacement, qui le retint constamment à l'écart des honneurs et des situations en vue. On sait qu'il aurait pu, à l'époque où ses principaux travaux le firent connaître, poursuivre sa carrière à l'étranger ; mais il voulut rester fidèle à l'Université qui l'avait formé. Sous des dehors impassibles, il possédait aussi une sensibilité très délicate dont il avait une extrême pudeur ; ayant joué lui-même du violoncelle, il avait un culte pour la musique et y puisait des joies profondes. Nature toute intérieure plus riche que ne pouvaient le soupçonner la plupart de ses élèves, Benjamin Mayor restera dans leur souvenir le maître respecté auquel ils sont redevables, non seulement d'une forte discipline logique, mais encore du goût de l'élégance, dans son sens le plus élevé.

M. M.

Le *Bulletin technique* s'associe au bel hommage que M. Marc Marguerat rend à B. Mayor qui fit à notre revue l'honneur de lui réserver la priorité de publication de la plupart de ses travaux.

Réd.



BENJAMIN MAYOR

Erratum.

L'auteur de l'étude

La théorie des machines comme science physique simplifiée, publiée dans notre numéro du 21 novembre 1936, nous prie de corriger une erreur de signe qui s'est glissée dans la formule finale de la caractéristique hydraulique, page 283,